



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des pêches maritimes
et de l'aquaculture**

La Défense, le **29 SEP. 2021**

Sous-direction des ressources halieutiques
Bureau de la gestion de la ressource

Réf. : **017409**

Dossier suivi par : Léa PERTEL

Tél. : 01 40 81 78 80

Mèl. : lea.pertel@agriculture.gouv.fr

Messieurs les Présidents,

Dans votre courrier du 21 septembre 2021, vous avez émis la requête que la période de pêche de loisir du thon rouge soit prolongée d'une semaine pour prendre en compte des mauvaises conditions météorologiques ayant perturbé les périodes de pêche autorisées

Après consultation des services de contrôle présents sur le littoral, il apparaît que la prolongation de la période de pêche d'une semaine ne pose pas de difficulté majeure. Il nous est donc permis d'accéder de manière tout à fait exceptionnelle à votre demande.

La seconde période de pêche se terminera donc le **vendredi 8 octobre 2021**. Cependant, nous vous demandons d'être particulièrement vigilant au respect de vos quotas.

Je tiens également à préciser que le prolongement de cette période n'appelle pas à être renouvelée chaque année.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur des pêches maritimes
et de l'aquaculture


Éric BANEL

Liste des destinataires

- M. Gérard PERODDI – Président de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM)
- M. Jean KIFFER – Président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPP)
- M. Jacques GOUPIL – Président de la Fédération française des pêches sportives (FFPS)
- M. Thierry POURRER – Président du Collectif des opérateurs marins professionnels azuréens (COMPA)
- Jean-Marc CASTEIGT – Président de la Fédération nautique de pêche sportive en apnée (FNPSA)